

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 14 JUIN 2019**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019

Mission Littoral : Centre Directionnel - 36, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

MEMBRES PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Excusé	Mandat à M. RAOULT
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à M. RAOULT
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	En cours de remplacement		
Autres usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FACT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique en cours de remplacement	Excusé	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M. PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent en cours de remplacement	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	Vacant		
MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno (En cours de remplacement)		
Autres Usagers / Professions industrielles	ROBERT Clément	Excusé	
Représentant des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	BENARD Didier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	Représentée par Mme LORUT Estelle
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M.MATRAT Olivier
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL)	Excusé	
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M.FOURNIER Thierry
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	
Membres Consultatifs			
			Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie			Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusée
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : Mme MARTIN, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. BLIN, M. JOURDAN, M. KARPINSKI, M. LEMAIRE, Mme COUSSEMENT Mathilde, M. PERDRIX, M. LESAIN, M. PRYGIEL, M. HOTTIN, Mme LESSENS, Mme DERICQ, Mme DEFLANDRE, M. PRINTZ, Mme LEROY			Présent

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 14 JUIN 2019**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 1er mars 2019	X				Unanimité
2	19-I-011	EPURATION INDUSTRIELLE (20797)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat : LEMAY Patrick : 2 dossiers : 83026.00 - Roquette Frères, 63055.00 Acore
3	19-I-012	STATIONS D'EPURATION (20705)	X				Unanimité
	19-A-...	STATIONS D'EPURATION (20811)		AF			Ne participe pas au débat : RAISON Stéphane (représenté par M. FOURNIER) : 1 dossier : 63098.00 - Ecopal
	19-I-013	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (20743)	X				Dossier dérogoatoire CA Avis favorable à l'unanimité
3.3.1							Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	19-A-...	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (20751)		AF			Dossier dérogatoire CA Ne participe pas au débat : LENGLET Bernard : 1 dossier : 82922.00 - Syndicat Mixte AMEVA Avis favorable à l'unanimité
3.4.1	19-I-014	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (20745)	X				Unanimité
3.6.1	19-I-015	CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT(20707)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul : 1 dossier : 82835.00- c.f. Régie NOREADE
3.7.1	19-I-016	RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT(20708)	X				Unanimité Ne participe pas au débat : PATRIS Jacques : 2 dossiers : 63077.00, 63107.00- c.f. CU d'Arras
4	19-I-017	PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (20752)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul : 1 dossier : 82795.00- c.f. Régie NOREADE
4.3.1	19-I-018	ÉTUDES ET ANIMATION POUR LES ORQUE (20754)	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.4.1	19-I-019	SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (20760)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat: RAOULT Paul : 3 dossiers : 63102.00, 82810.00, 82812.00 - c.f. Régie NOREADE
4.5.1	19-I-020	ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES (20756)	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	5.2.1	POLLUTIONS DIFFUSES (20764)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier : 2 dossiers : 63052.00, 63053.00 - Chambre d'Agriculture de la Somme BARBIER Luc : 1 dossier : 63086.00 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale
	5.3.1	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (20768)	X				Unanimité
	5.4.1	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (20770)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc : 1 dossier : 62654.01 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale
6	6.2.1	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (20724)	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc : 1 dossier : 62654.01 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale Ne participe pas au vote et au débat : SKIERSKI Daniel : 1 dossier : 63061.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord
				7			

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.3.1	19-I-025	EROSION (20725)	X				<p>Unanimité</p> <p><u>Ne participent pas au vote et au débat :</u></p> <p>FAICT Olivier :</p> <p>1 dossier : 63069.00 - SOMEA (La Chambre d'Agriculture de la Somme étant co-financeur)</p> <p>RAOULT Paul :</p> <p>1 dossier : 62859.00 - c.f. SM PNR Avesnois</p> <p><u>Ne participe pas au débat :</u></p> <p>LENGLET Bernard : 1 dossier : 63069.00 - SOMEA (étant donné les liens avec l'AMEVA)</p>



N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.4.1	19-I-026	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (20723)	X				<p>Unanimité</p> <p><u>Ne participant pas au vote et au débat :</u></p> <p>BARBIER Luc :</p> <p>1 dossier : 82908.00, - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie</p> <p>4 dossiers : 82900.00, 62848.00, 62850.00, 62852.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais</p> <p>1 dossier : 82845.00 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale</p> <p>GUIMBAUD Thierry (représenté par M. MATRAT):</p> <p>2 dossiers : 82900.00, 62848.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais (VNF étant co-financier)</p> <p>TAPADINHAS Laurent (représenté par M. PREVOST):</p> <p>2 dossiers : 82900.00, 62852.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais (La DREAL étant co-financier)</p> <p>Unanimité</p>
6.5.1	19-I-027	PREVENTION DES INONDATIONS (20727)	X				Unanimité



N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF / TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.6.1	19-I-028	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE (20728)	X				Unanimité <u>Ne participe pas au vote et au débat :</u> BARBIER Luc : 1 dossier : 62959.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais
6.7.1	19-I-029	RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (20729)	X				Unanimité <u>Ne participe pas au vote et au débat :</u> BARBIER Luc : 1 dossier : 82847.00 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale
7	19-I-030	ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE (20748)	X				SKIERSKI Daniel : 1 dossier : 62924.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord <u>Ne participe pas au débat :</u> LENGLET Bernard : 1 dossier : 62884.00 - SM AMEVA
8	19-I-031	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES CNRS (20663)	X				Unanimité
9	19-I-032	ETUDES GENERALES - ULCO (20701)	X				Unanimité

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 1^{er} mars 2019

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

2.1 - Situation des engagements (ligne 113) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne 1132)

3 - Épuration publique :

3.1 - Ouvrages d'épuration : situation des engagements (lignes 111, 113, 116)

3.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne 1110)

3.3 - Participations financières à l'assainissement non collectif (ligne 1113)

3.4 - Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)

3.5 - Réseaux d'assainissement : situation des engagements (lignes 1120, 1122, 1123, 1161)

3.6 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)

3.7 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne 1122)

4 - Eau potable :

4.1 - Situation des engagements (lignes 123, 125, 121)

4.2 - Participation financière pour la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne 1230)

4.3 - Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne 1233)

4.4 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)

4.5 - Participations financières aux économies d'eau et recherche de fuites (ligne 1252)

5 - Lutte contre la pollution agricole :

5.1 - Situation des engagements (lignes 118 et 115)

5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 1182)

5.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)

5.4 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne 1187)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

6.1 - Situation des engagements (ligne 124)

6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne 1240)

6.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne 1242)

6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne 1243)

6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)

6.6 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne 1245)

6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne 1246)

7 - Appui à la gestion concertée :

7.1 - Situation des engagements (ligne 129)

7.2 - Participation financière en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne 1290)

8 - Connaissance et expertise des milieux naturels aquatiques :

8.1 - Situation des engagements (ligne 132)

8.2 - Développement d'outils pour le suivi de la Matière Organique (MO) dans les masses d'eau continentales (ligne 1321)



9 - Etudes générales :

9.1 - Situation des engagements (ligne 131)

9.2 - Contamination des milieux aquatiques par les microplastiques rejetés par les stations d'épuration (au bénéfice de l'ULCO – université du Littoral) (ligne 1310)

R


OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président LEMAY ouvre la séance à 9h34 et rappelle l'importance de remplir sa déclaration publique d'intérêts.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} MARS 2019

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 01 mars 2019.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 1er mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

2.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

2.1 Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°2.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

- **21 dossiers de participations financières pour un montant de 4 147 963,00 €.**
- 62841.00 PROMERAC
- 62896.00 SYNDICAT MIXTE ELIMINATION VALORISATION DECHETS MENAGERS DU CALAISIS
- 62913.00 MOY PARK FRANCE SAS
- 62950.00 IKOS ENVIRONNEMENT
- 62951.00 L'ESSENTIEL
- 63016.00 MORDACQ IMMOBILIER SARL
- 63055.00 ACORE
- 63098.00 ECOPAL
- 63109.00 GROUPE ECOLIS
- 82883.00 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION HAUTS-DE-FRANCE
- 82895.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 82904.00 CAPEB DES HAUTS DE FRANCE
- 82905.00 CONSEIL NATIONAL PROFESSIONS AUTOMOBILE
- 82926.00 TEREOS FRANCE
- 82929.00 DOUAIISIENNE D'ABATTAGE
- 82930.00 SOCIETE JEAN-BART LOCATION
- 82935.00 ETABLISSEMENTS A CATHELAIN ET COMPAGNIE
- 82939.00 DIMA IMMO
- 82942.00 SARL DEBRET ESCALIERS
- 82946.00 SCI JPD
- 83026.00 ROQUETTE FRERES

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT demande s'il reste encore des enveloppes disponibles pour cette ligne d'intervention.

M. VALIN explique que cette ligne a été consommée presque entièrement.

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »
avec ses 21 dossiers
(n°19-I-011)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : LEMAY Patrick : 2 dossiers : 83026.00 - Roquette Frères, 63055.00 Acore

Ne participe pas au débat : RAISON Stéphane (représenté par M. FOURNIER) : 1 dossier : 63098.00 – Ecopal

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1. ouvrages d'épuration :

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

3.2 Participations financières aux ouvrages d'épuration (110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°3.2 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

Pour décision :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 33 155 €.
 - 82741.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN

Pas de remarque

La délibération « STATIONS D'EPURATION »
avec 1 dossier
(n°19-I-012)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour avis avant transmission en Conseil d'Administration

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 127 650 €.
 - 82830.00 SYN INTER ASS TRITH ST LEGER

Pas de remarque

La délibération « STATIONS D'EPURATION »
avec 1 dossier

Reçoit l'avis favorable de la CPI à l'unanimité pour présentation en Conseil d'Administration

3.3 Participations financières à l'assainissement non collectif (1113)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

Pour décision :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 127 500 €.

82918.00 CC THIERACHE DU CENTRE

REMARQUES ET DEBATS :

M. BLIN en réponse à Monsieur LEMAY précise que la collectivité est à la fois sur le bassin Artois Picardie et sur le bassin Seine Normandie. Il précise que la difficulté se situe au niveau des spécificités des zones à enjeux eau potable ou des zones définies par les SAGE. Il souligne que l'Agence de l'eau Seine Normandie n'est pas au même stade d'avancement que l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. RAOULT indique qu'il s'agit d'une collectivité très impliquée dans le SAGE de la Sambre dans une problématique pas facile. Il indique que certaines agences feraient marche à arrière concernant la politique ANC. Il mentionne qu'il ne serait pas mauvais de revenir à l'ancien système car l'enjeu est fort et des milliers d'habitations dans certains secteurs ne sont pas encore raccordées.

M. GALTIER rappelle que le ciblage sur les zones à enjeu environnemental est lié à l'impact de l'ANC sur l'atteinte du bon état des masses d'eau. Il indique que la façon de traiter le dossier est assez contrastée d'une agence à l'autre. Certaines agences ne financent plus l'ANC et d'autres continuent sous des formes variées. Il rappelle qu'il y a eu un très fort engagement du président André Flajolet dans le bassin Artois Picardie pour avoir l'accord du Ministère sur le dispositif qui est présenté.

M. BIZAIS il précise que certains engagements de la ligne ANC concernent des travaux du 10^{ème} programme mais payés avec des crédits du 11^{ème} programme.

La délibération « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

avec 1 dossier

(n°19-I-013)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

avec 1 dossier de participation financière pour un montant de 23 042 €

- 82922.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA

Pas de remarque

Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPI pour présentation au Conseil d'Administration

Ne participe pas au débat :

LENGLET Bernard : 1 dossier : 82922.00 - Syndicat Mixte AMEVA



3.4. Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.4. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **8 dossiers de participations financières pour un montant de 875 669,00 €.**

- 63088.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 82737.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 82746.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 82748.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 82774.00 CONTY
- 82789.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 82882.00 CC DE FLANDRE INTERIEURE
- 82933.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT fait une remarque après avoir obtenu l'accord du Président. Il s'interroge quant à la gestion de la compétence entre Noréade et certaines Communautés de Communes.

M. KARPINSKI précise que la Communauté de Communes a été le maître d'ouvrage dans la mesure où elle souhaite disposer des éléments techniques et juridiques à inclure dans son document d'urbanisme au travers de son aménagement de territoire par rapport à l'interaction entre l'urbanisme et le pluvial. Il mentionne que ce dossier est un cas différent de celui de la CALL qui gère des eaux pluviales urbaines.

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »

Avec 8 dossiers

(n°19-I-014)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.5. Réseaux d'assainissement

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.5 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

3.6. Participations financières à la création des réseaux d'assainissement (ligne 1120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 557 550 €.**

- 82775.00 SIA VALLEE DE LA SELLE
- 82835.00 REGIE NOREADE
- 63023.00 FIENVILLERS

Pas de remarque.

La délibération « CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec ses 3 dossiers

(n°19-I-015)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : **RAOULT Paul** : pour le dossier : 82835.00- Régie NOREADE

**3.7. Participation financière à la réhabilitation des réseaux d'assainissement
(ligne 1122)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 382 975 €.**

- 82740.00 CA LENS LIEVIN
- 63087.00 CA LENS LIEVIN
- 63077.00 CU ARRAS
- 63107.00 CU ARRAS

Pas de remarque.

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D' ASSAINISSEMENT »

avec 4 dossiers

(n°19-I-016)

Est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas au débat : **PATRIS Jacques** : 2 dossiers : 63077.00, 63107.00- c.f. CU d'Arras

4 – EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

**4.2. Participation financière pour la protection de la ressource en eaux souterraines
(1230)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 57 500 €.**

- 82795.00 REGIE NOREADE

Pas de remarque :

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES »

avec 1 dossier

R 

(n°19-I-017)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas au vote et au débat : **RAOULT Paul** : 1 dossier : 82795.00- c.f. Régie NOREADE

4.3. Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne 1233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 77 853 €.**

- 82854.00 CA HENIN-CARVIN
- 82915.00 SM PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

Pas de remarque.

La délibération « ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES »

avec 2 dossiers

(n°19-I-018)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.4. Participation financière à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **9 dossiers de participations financières pour un montant de 1 710 205 €.**

- 63102.00 REGIE NOREADE
- 82810.00 REGIE NOREADE
- 82812.00 REGIE NOREADE
- 82886.00 SIAEP GUERBIGNY
- 82756.00 SIAEP VALLEES EVOISSONS ET POIX
- 82757.00 SIAEP VALLEES EVOISSONS ET POIX
- 82771.00 SIAEP REGION CORBIE
- 82772.00 SIAEP REGION CORBIE
- 82861.00 SIEAP YTRES BERTINCOURT

Remarques et Débats :

M. PATRIS demande pourquoi il n'y a pas d'anticipation plutôt que de la réparation.

M. KARPINSKI précise qu'il y a eu un changement de délégataire.

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

avec 9 dossiers

(n°19-I-019)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : **RAOULT Paul** : 3 dossiers : 63102.00, 82810.00, 82812.00 - Régie NOREADE

4.5. Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne 1252)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 365 092 €.**

- 82791.00 CC VAL DE SOMME
- 82754.00 SI ADDUCTION EAU BASSIN LAWE
- 82862.00 SYND ADDUCTION EAU VALLEE OMIGNON
- 82758.00 SYND EAUX VALLEES GY ET SCARPE

Pas de remarque :

La délibération « ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES »

avec 4 dossiers

(n°19-I-020)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

5.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 1182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **8 dossiers de participations financières pour un montant de 898 774 €.**

- 62894.00 APAD 62
- 63036.00 ASA DRAINAGE BETHUNE LILLERS
- 63078.00 CHAMBRE AGRICULTURE 59 62
- 63052.00 CHAMBRE AGRICULTURE 80
- 63053.00 CHAMBRE AGRICULTURE 80
- 62890.00 ELVEA NORD PAS DE CALAIS
- 82848.00 SOCIETE NOUVELLE BITZ
- 63086.00 SM PARC NATUREL REGIONAL CAPS ET MARAIS D'OPALE

REMARQUES ET DEBATS :

M. Le Président LEMAY souligne que l'objectif est de préserver l'eau, mais qu'il faut cependant préserver également les paysages.

M. RAOULT souhaite connaître la répartition de l'enveloppe ainsi que l'objet de la demande de financement du dossier n° 63086, SM Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale.

M. BIZAIS indique que dans ce dossier, il y a plusieurs subventions dont 186 517 € de subvention de l'Agence, également une subvention 278 717 € de la Chambre d'Agriculture afin de financer du conseil auprès des exploitants pour leur permettre une meilleure gestion de leur exploitation, de manière à maintenir les prairies et d'éviter de passer sur des systèmes d'exploitations orientés grandes cultures.

M. RAOULT souligne que les autres parcs du Bassin sont également dans les mêmes problématiques et qu'il y aura certainement d'autres dossiers du même type.

M. BIZAIS précise qu'il s'agit des grands axes du 11^{ème} programme et que l'Avesnois est une cible potentielle.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

avec 8 dossiers

(n°19-I-021)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au débat pour les dossiers concernés :

FAICT Olivier : 2 dossiers : 63052.00, 63053.00 - Chambre d'Agriculture de la Somme

BARBIER Luc : 1 dossier : 63086.00 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale

5.3 Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 93 242 €.**

- 82894.00 BIO EN HAUTS DE FRANCE
- 62920.00 PROSPERITE FERMIERE

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY demande si les agriculteurs économiquement ne sont pas perdants dans cette démarche bio.

M. BIZAIS précise qu'avant chaque conversion les agriculteurs sont accompagnés pour pouvoir estimer si la conversion dans le cadre de leur structure, en appliquant un changement de culture serait possible.

M. FAICT confirme que lorsqu'il y a une conversion en bio cela se fait sur l'ensemble du système d'agriculture. En ce qui concerne l'augmentation des phyto, il rappelle qu'il y a eu un retrait des matières actives qui engendre l'application d'autres produits et souligne que la présentation ne nuance pas un certain nombre de phénomènes passés dans le temps. Il indique qu'il y a un raisonnement au tonnage et non à la molécule.

La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE

»

avec 2 dossiers

(n°19-I-022)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.4 Participation financière au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne 1187)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.4. du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 22 134 €.**
- 62654.01 SM PARC NATUREL REGIONAL CAPS ET MARAIS D'OPALE

Pas de remarque.

La délibération « MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES »

avec 1 dossier

(n°19-I-023)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : **BARBIER Luc** : 1 dossier : 62654.01 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 - Situation des engagements

cf. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne 1240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

- **9 dossiers de participations financières pour un montant de 1 474 315 €.**
- 62889.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ASSAINISSEMENT AGRICOLE DU BASSIN DE LA MELDE
- 62895.00 CC NIEVRE ET SOMME
- 63048.00 FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- 63056.00 FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- 63061.00 FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD
- 82735.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 82902.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 82911.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE
- 82923.00 CA DE LA BAIE DE SOMME

R



Pas de remarque

**La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU »
avec ses 9 dossiers
(n°19-I-024)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Ne participent pas au vote et au débat : **BARBIER Luc** : 1 dossier : 62654.01 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale

SKIERSKI Daniel :

1 dossier : 63061.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord

**6.3 – Participations financières en faveur de l'érosion
(ligne 1242)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **9 dossiers de participation financière pour un montant de 722 852 €.**

- 62859.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 63069.00 ASSOCIATION SOMEA
- 63070.00 FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS
- 63101.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS

- 82808.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 82865.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 82867.00 CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE
- 82931.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE
- 82936.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

REMARQUES ET DEBATS :

M. le Président LEMAY précise qu'il s'agit bien d'animation et d'anticipation en amont des travaux.

M. JOURDAN ajoute qu'il s'agit bien de démarches préventives et non des travaux curatifs.

M. MATRAT indique que les démarches intéressent VNF du fait qu'elles vont permettre de garantir la qualité des sols agricoles. Les actions engagées par l'Agence de l'eau peuvent avoir de nombreuses utilités pour VNF.

M. PATRIS s'interroge quant au suivi des actions d'animation.

M. JOURDAN précise qu'un marché est engagé afin de suivre l'efficacité des travaux de restauration.

M. RAOULT demande comment est valorisé le travail de l'Agence de l'eau Artois Picardie dans ce domaine sachant qu'il n'est pas fait par toutes les agences.

M. LEMAY mentionne que le meilleur critère est le résultat.

La délibération « EROSION »

avec 9 dossiers

(n°19-I-025)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

FAICT Olivier :

1 dossier : 63069.00 - SOMEA (La Chambre d'Agriculture de la Somme étant co-financeur)

RAOULT Paul :

1 dossier : 62859.00 - c.f. SM PNR Avesnois

Ne participe pas au débat :

LENGLET Bernard : 1 dossier : 63069.00 - SOMEA (étant donné les liens avec l'AMEVA)

**6.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides
(ligne 1243)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.4 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **9 dossiers de participation financière pour un montant de 4 596 279 €.**

- 62848.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS
- 62850.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS
- 62852.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS
- 62936.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 82845.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D OPALE
- 82852.00 SYND MIXTE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES
- 82853.00 SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES
- 82900.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS
- 82908.00 CONSERVATOIRE D' ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Pas de remarque

**La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES
CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES »**

avec 9 dossiers

(n°19-I-026)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

BARBIER Luc :

1 dossier : 82908.00, - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

4 dossiers : 82900.00, 62848.00, 62850.00, 62852.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais
1 dossier : 82845.00 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale

GUIMBAUD Thierry (représenté par M. MATRAT):
2 dossiers : 82900.00, 62848.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais (VNF étant co-financier)

TAPADINHAS Laurent (représenté par M. PREVOST):
2 dossiers : 82900.00, 62852.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais (La DREAL étant co-financier)

6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● 4 dossiers de participations financières pour un montant de 1 354 063 €.

- 58239.00 DOUAISSIS AGGLO
- 58132.00 CC PAYS DU COQUELICOT
- 82873.00 SMAGEAA
- 82807.00 SYMSAGEL

REMARQUES ET DEBATS :

M. le Président LEMAY s'interroge quant à la cause de ces inondations cinquantenaires.

M. LEMAIRE évoque un automne et un hiver très pluvieux avec des sols déjà très saturés. Il précise que la vallée de l'Aa est une vallée très encaissée avec un cours d'eau en saturation.

M. MONTASSINE demande si nous avons la connaissance des dates d'urbanisation.

M. LEMAIRE mentionne que des aménagements ont été réalisés suite à cet historique. Il souligne que les secteurs touchés concernent des biens qui n'auraient pas dû être implantés en zone vulnérable.

M. MATRAT souligne qu'il s'agit d'une logique de gestion de crues et que toute l'eau qui sera captée ne se retrouvera pas dans le delta de l'Aa et n'aura pas à être pompée par l'institut des Wateringues pour être évacuée à la mer mais pourra s'évacuer de façon gravitaire. Il rappelle que les Hauts de France sont en alerte sécheresse, qu'il y a des tensions sur la gestion de l'eau dans le Dunkerquois. Il mentionne que la gestion d'étiage commence à poser des problèmes dans le Nord Pas de Calais réputé pluvieux, qu'il commence à y avoir des réflexions qui émergent pour une gestion inter saisonnalité de la ressource en eau avec une captation de l'eau, un stockage où une infiltration en période hivernale et une redistribution pour les usages agricoles, industriels voir les usages d'eau potables en période d'étiage. Il demande s'il y a une compatibilité de ce type d'aménagement avec d'autres usages.

M. le Président LEMAY indique que cela se fait déjà dans d'autres régions.

M. VALIN précise que dans le cadre du 11^{ème} programme avait été lancée une étude de besoins ressources à l'échelle du bassin avec un certain nombre d'axes avec un volet permettant les retenues collinaires et lorsqu'il y a trop d'eau de stocker celles-ci pour les problèmes d'étiages ou autres.

M. BARBIER félicite le travail d'animation du SMAGE Aa qui date de plusieurs années et porte ses fruits. Il souligne qu'il s'agit d'un travail qui vise à temporiser l'arrivée de l'eau avant qu'elle n'arrive sur les parties les plus basses. L'eau ne fait que transiter par le delta de l'Aa et le canal à grand gabarit. Il rappelle que ce travail ne va pas retirer les inondations mais permettre de mieux les accepter. Il

mentionne qu'aujourd'hui il y a des demandes d'anticipation de l'arrivée de l'eau et donc du niveau des masses. Il indique qu'aujourd'hui il n'y a plus de crue d'été à l'anticipation, et explique que l'on gère mieux le niveau d'eau mais au détriment des milieux. Il précise que les zones de tourbières sont dans des états alarmants avec des largages de carbones importants. Il souligne qu'il est compliqué de gérer les espaces et les espèces et de rendre les indicateurs demandés pour une gestion qualitative des milieux. Il précise qu'il faut que tous les segments soient respectés afin d'avoir un bon rendu sur la qualité de l'eau.

M. MONTASSINE indique que la réduction des pluviométries a des conséquences sur la mer.

M. LENGLET souligne qu'il faut trouver le bon niveau d'intervention à la bonne échelle.

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

avec 4 dossiers

(n°19-I-027)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition foncière de zones humides et au maintien de la biodiversité (ligne 1245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 188 214 €.**
- 62959.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62

Pas de remarque

La délibération « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE »

avec 1 dossier

(n°19-I-028)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat :

BARBIER Luc : 1 dossier : 62959.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais

M. BARBIER avec l'accord du Président LEMAY intervient après le vote concernant l'augmentation du prix du foncier en Flandres. Il précise qu'il y a un vrai facteur d'inquiétude dans les zones humides.

6.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne 1246)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.7 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

R

- 8 dossiers de participations financières pour un montant de 767 156 €.

REMARQUES ET DEBATS :

M. FAICT demande s'il n'y a pas une solution alternative à la suppression des barrages pour garantir la continuité écologique de façon à limiter que toute l'eau ne parte à la mer.

M. JOURDAN expose la problématique étudiée au préalable des travaux présentés dans le cadre de l'étude d'impact des classements. Le temps et la capacité de stockage sont maîtrisables en maintenant ouvert en permanence tous les ouvrages et en les refermant lors de pics de crues. Il souligne que pour notre bassin le gain escompté est de l'ordre de 15 à 20 min. Les données sont disponibles dans l'étude d'impact au classement au titre de la liste 2.

La délibération « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

avec 8 dossiers

(n°19-I-029)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

BARBIER Luc :

1 dossier : 82847.00 - Syndicat Mixte PNR Caps et Marais d'Opale

SKIERSKI Daniel :

1 dossier : 62924.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord

Ne participe pas au débat :

LENGLET Bernard : 1 dossier : 62884.00 - SM AMEVA

M. LENGLET avec l'accord du président indique s'interroger sur l'évolution de la liste 2 en terme de continuité écologique.

M. JOURDAN rappelle que sur le bassin Artois Picardie, il s'agit bien d'un classement des cours d'eau et non un classement des ouvrages. Il indique que la liste 2 concerne les ouvrages qui ont une obligation d'équipement depuis le mois de février 2013 dans un délai de 5 ans. Il précise que 25 ouvrages ont été identifiés à l'échelle du bassin. Une démarche de priorisation sera présentée dans les prochaines instances.

M. LENGLET souligne que l'Agence de l'eau Artois Picardie est plutôt bien placée dans le traitement des ouvrages.

7 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

7.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

7.2 – Participation financière à l'élaboration et au suivi des SAGE (ligne 1290)

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 38 500 € présenté pour décision (cf détails du point de présentation) :

- 63110.00 SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT demande si le SAGE est informé de ces nouvelles modalités de financement ?

M. KARPINSKI mentionne qu'il l'est lors de l'établissement des nouvelles conventions.

La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »

avec 1 dossier

(n°19-I-030)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

8 – CONNAISSANCE ET EXPERTISE DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

8.1 - Situation des engagements (ligne 132)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°8.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

8.2 – Développement d'outils pour le suivi de la matière organique dans les masses d'eau continentales (ligne X1321)

• **1 dossier de participation financière pour un montant de 90 500 € présenté pour décision (cf détails du point de présentation) :**

- 82782.00 CNRS

REMARQUES ET DEBATS :

M. le Président LEMAY demande si ce genre d'étude est partagée avec les autres bassins.

M. DOLLET précise qu'il ne s'agit pas d'un marché mais que les résultats de celle-ci seront publics. Il indique que les données pourront servir pour l'état des lieux.

M. MATRAT indique que cette étude fait écho à la démarche ALLUVIO engagée sur la gestion des sédiments et l'examen des dynamiques sédimentaires sur le territoire. Il souligne que les matières organiques sont des éléments contaminants importants dans les sédiments qui peuvent s'accumuler sur les rivières et canaux du bassin. Il indique que ce type de démarche est intéressant et peut permettre de tracer l'origine de ces matières, les qualifier et être en mesure d'organiser des actions de réduction qui seront utiles à tous. Il souligne que VNF est extrêmement intéressé pour suivre les développements.

M. PATRIS indique que cette étude est très intéressante au niveau des biomarqueurs pour la pollution de l'air.

La délibération « CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES CNRS »

avec 1 dossier



(n°19-I-031)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

9 – ETUDES GENERALES

9.1 – Situation des engagements (ligne 131)

Cf tableau de situation des engagements en point 9.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019

9.2 – Contamination des milieux aquatiques par les microplastiques rejetés par les stations d'épuration (au bénéfice de l'ULCO – université du littoral) (ligne 1310)

• 1 dossier de participation financière pour un montant de 59 400 € présenté pour décision (cf détails du point de présentation) :

- 82919.00 UNIVERSITE DU LITTORAL COTE OPALE

REMARQUES ET DEBATS :

M. le Président LEMAY indique qu'il s'agit d'un sujet d'actualité avec le plastique dans les océans.

M. RAOULT souligne qu'il faut traiter les problèmes à la source avant l'arrivée en stations d'épuration.

M. BARBIER souligne qu'une espèce invasive va être utilisée. Il demande si l'utilisation de cette espèce ne va pas engendrer un essaimage dans le milieu.

M. PRYGIEL précise que l'avantage de cette espèce est qu'elle a une capacité de filtration très importante et ne sert pas que pour l'élimination des micro-plastiques. Il souligne que cette espèce est dans le milieu naturel depuis quelques temps, qu'il ne s'agit pas d'introduire une espèce exotique dans un milieu qui n'en contient pas, il s'agit d'en intégrer dans des cages immergées en cours d'eau où elles sont déjà présentes.

La délibération « ETUDES GENERALES ULCO »

avec 1 dossier

(n°19-I-032)

est adoptée à l'unanimité par la Commission des Interventions

M. le Président LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h11.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Thierry VATIN